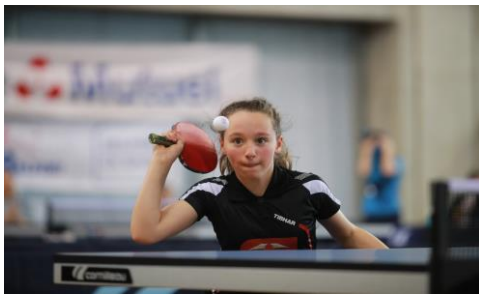




Formations Techniques 2018 – 2019



Filière fédérale de formation :

INITIATEUR DE CLUB

ANIMATEUR FÉDÉRAL

***Inscrivez-vous à la formation de votre choix sur
le site de la Ligue des Pays de la Loire***



INITIATEUR DE CLUB

L'Initiateur de Club sera capable :

- d'accueillir les différents publics.
- d'animer du Tennis de Table

21h réparties en 3 journées

(+ un stage pratique (3h) et formation en ligne (4h))

DATES ET LIEUX DES JOURNEES DE FORMATION :

1^{ère} Session : Samedi 06 octobre 2018, 9h30 / 12h30 et 14h00 / 17h30, Nantes
Vendredi 12 octobre 2018, 19h / 22h30, Nantes
Samedi 19 janvier 2019, 9h30 / 13h, Orvault

2^{ème} Session : Samedi 19 janvier 2019, 9h30/17h30, Orvault
Vendredi 25 janvier 2019, 19h/22h30, Nantes
Samedi 1er février 2019, 19h/22h30, Nantes

+ Stage pratique club (3h) : modalités à définir avec le responsable de formation

Les conditions

- ouvert à partir de Cadet 1, licenciés traditionnels
- inscriptions : auprès de la Ligue des Pays de la Loire (catalogue formation)
- coût de formation : 60€ *

La participation à l'ensemble du programme permet l'obtention du grade Initiateur de Club.

Animateur Fédéral

L'Animateur Fédéral sera capable :

- de comprendre comment s'organise le duel en TT.
- de construire une séance en fonction du public
- d'assister un entraîneur lors de la conduite de séances d'entraînement

48h réparties en 4 journées

(+ un stage pratique de (14h) et formation en ligne (6h))

DATES ET LIEUX DES JOURNEES DE FORMATION :

Du 12 au 15 Février 2019, Gorges (CLISSON) (à noter , une formule soirée sera proposée si vous travaillez en journée)

+ Stage pratique comité ou ligue (14h) : modalités à définir avec le responsable de formation

Les conditions

- ouvert à partir de Cadet 2, licenciés traditionnels
- inscriptions : auprès de la Ligue des Pays de la Loire (catalogue formation)
- coût de formation : 180€ * (inclut formation, hébergement, restauration)

La participation à l'ensemble du programme permet l'obtention du grade d'Animateur Fédéral.

*Le Conseil Départemental prend en charge 50 % des coûts de formations pour les bénévoles.

Formulaire de demande de prise en charge sur le site loire-atlantique.fr